Grossesse et HTAP

Les recommandations de prise en charge de l'Hypertension Artérielle Pulmonaire (HTAP) contre-indiquent formellement la grossesse, sauf situation exceptionnelle, du fait du risque considérable d'aggravation de l'HTAP pouvant mettre en danger votre vie et celle du nouveau né(e).[1]

Pourquoi la grossesse est-elle contre-indiquée dans ma situation ?[2]

- D'importantes modifications physiologiques surviennent lors de la grossesse afin de répondre aux besoins du fœtus et de la mère. En cas d'HTAP, le système cardiovasculaire présente des difficultés pour s'adapter à ces modifications.

Modifications Hormonales

- Fréquence cardiaque
- Volume sanguin (40% à 100%)
- Coagulation
- Résistance vasculaire

RISQUES :
Anémie
Embolie pulmonaire*
Hypoxie**
Hypotension

- En conséquence, ces modifications risquent de causer une défaillance cardiaque droite. Le risque de mortalité maternelle et pour le nouveau né(e) est très élevé.

*Embolie pulmonaire : blocage d'une artère des poumons ; **Hypoxie : diminution du taux d'oxygène dans le sang.

Grossesse et HTAP

Il est recommandé d'utiliser un moyen de contraception sûr et efficace pour éviter tout risque de grossesse.[1]
Certains traitements spécifiques de l'HTAP sont contre-indiqués en cas de grossesse.[2]

Quel risque présente la grossesse pour moi et pour le nouveau né(e) ?[2,3]

- Le risque pour la mère est l'aggravation considérable de l'HTAP, suite aux modifications hémodynamiques et hormonales survenant principalement au cours du troisième trimestre, pouvant conduire à une défaillance cardiaque et donc mettre en jeu la vie de la mère et de l'enfant.
- Le risque pour le nouveau né(e) se manifeste par un accouchement prématuré, un retard de croissance fœtale et dans certains cas par un décès in utéro ou néo-natal.

En cas de grossesse, que faut-il faire ?[2]

Vous serez accompagnée par une équipe pluridisciplinaire qui va vous informer des risques vitaux et des enjeux liés à la grossesse afin de vous permettre de faire un choix éclairé au sujet de la poursuite ou non de la grossesse.

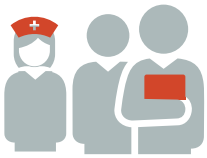

Si vous décidez de poursuivre votre grossesse :

- Vous serez suivie, de manière fréquente et étroite, par une équipe médicale multidisciplinaire dans un centre spécialisé (pendant la grossesse et après l'accouchement).
- Vos traitements médicamenteux spécifiques vont être adaptés selon la situation.
- La programmation de votre accouchement sera discutée avec votre médecin et équipe soignante.

[1] HAS. Hypertension artérielle pulmonaire. Protocole national de diagnostic et de soins pour une maladie rare. Mars 2020. [2] Diamanti et al. Hypertension artérielle pulmonaire et grossesse. Rev Med Suisse 2017 ; 13 : 1974-9. [3] Jaïs X, *et al.* Presse Med. 2010;39:1522-1532

CP-193475 - 11/2020

JANSSEN-CILAG, S.A.S. au capital social de 2.956.660 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° B 562 033 068, dont le siège social est au 1, rue Camille Desmoulins, TSA 91003, 92787 Issy-les-Moulineaux.

janssen